

Compte rendu de la délégation du MTQ au 84e Congrès annuel du TRB

**Sécurité routière – Audits de sécurité routière**

Carl Bélanger M.ing., Direction de la sécurité en transport et du camionnage

L'application de procédures d'audits de sécurité routière n'est pas en soi une nouveauté, puisqu'il s'agit d'une méthode d'analyse qui a été introduite il y a maintenant plus de quinze ans. Un audit consiste en une évaluation précise des effets sur la sécurité des divers aspects d'un projet, avant sa réalisation. L'objectif visé est d'éviter l'ajout de caractéristiques non sécuritaires sur le réseau, et de réduire ainsi les risques d'accidents et les besoins en fait de travaux correctifs coûteux.

Nous avons été surpris de constater, à ce congrès, l'ampleur des développements récents dans ce domaine. Un comité technique du TRB se consacre à cette question et une séance entière a été réservée à des présentations sur le sujet. Les audits ont aussi été discutés à l'intérieur d'autres séances techniques. C'est notamment le cas pour la présentation de Sylvie Blanc (séance 311 – « International Roundtable on Road Safety »), où nous avons appris qu'en France les audits sont maintenant obligatoires pour tous les nouveaux projets routiers réalisés sur le réseau national. Un total de 300 auditeurs ont d'ailleurs reçu une formation à cet égard. Nous avons aussi appris que la Federal Highway Administration (FHWA) achevait la préparation de son manuel d'audits de sécurité routière. Il s'agit assurément d'une initiative qui aura pour conséquence d'accélérer l'adoption de procédures d'audits au sein des administrations routières qui n'ont pas encore pris position à ce sujet (rappelons que, plus près de nous, l'Association des Transports du Canada (ATC) a aussi récemment publié un guide en la matière).